

Règlement du 4x4 Roller de Mérignac

Le 4x4 Roller est organisé par le Mérignac Roller Sports, dont le siège est situé au 55 Avenue De Lattre De Tassigny à Mérignac 33700. Le club est affilié à la Fédération Française de Roller & Skateboard (FFRS).

1. L'épreuve :

Course de 4h en relais au temps, par équipe de 4 coureurs maximum ou en solitaire.

La course a lieu le 2^{ème} dimanche d'Octobre de 12h00 à 16h00.

L'épreuve est inscrite au calendrier de la Ligue d'Aquitaine de Roller & Skateboard.

Le règlement est celui de la FFRS pour une course de relais au temps. Passage de relais à l'aide d'un témoin (passage à l'américaine autorisé), chronométrage par puce électronique.

2. Circuit

Circuit routier fermé d'une longueur de 1 500 m, d'une largeur moyenne de 7m, à parcourir dans le sens anti-horaire, ne présentant pas de difficulté particulière.

Le circuit est situé sur les voies entourant le stade du Jard (départ rue du Jard) à Mérignac.

Coordonnées GPS de l'accueil Rue du Jard sont :
N 44° 50' 36,388"
O 0° 38' 21,472"

3. Conditions de participation

L'épreuve est ouverte à tous les patineurs, licenciés ou non, ayant 11 ans minimum le jour de l'épreuve ainsi que les catégories U11 licenciés en course compétition.

Autorisation parentale pour tous les mineurs.

Chaque patineur devra fournir une licence FFRS compétition ou un certificat médical datant de moins de 3 mois, autorisant la pratique du roller en compétition.

L'organisation souscrira pour les patineurs non licenciés une garantie Responsabilité Civile et Individuelle Accident.

4. Pointage

Le pointage se fait sur la ligne d'arrivée par un système de comptage électronique.

Chaque participant est équipé d'une puce électronique (transpondeur) fixée à un bracelet porté à la cheville. Le patineur est averti de la prise en compte de son passage sur la ligne d'arrivée par un signal sonore.

Les puces électroniques seront remises au responsable de chaque équipe avant la course, contre une caution par chèque de 60€ par puce, et devront être restituées après l'épreuve.

5. Classement

En l'absence de photo finish, c'est l'ordre de passage des puces qui définit le classement final dans le cas d'une arrivée au sprint.

Le classement général de l'épreuve, après validation et officialisation par le jury, sera diffusé et rendu public par l'organisateur.

6. Sécurité

Le port du casque attaché est obligatoire pour tous, et les protections sont fortement conseillées. Les genouillères et protèges poignets avec partie rigide tenant le poignet (les fonds de mains interdits), norme CE, sont obligatoires pour la catégorie Poussin inclus. Les protèges poignets avec partie rigide tenant le poignet, norme CE, sont obligatoires pour la catégorie Benjamin. Les patineurs doivent maîtriser leur patinage et ne pas présenter de danger pour les autres concurrents. Tout patineur en difficulté doit terminer son tour dans le sens de l'épreuve. Le directeur de course est seul habilité à suspendre la course ou à l'arrêter définitivement pour toute raison de sécurité qu'il jugera nécessaire dans l'intérêt des participants. Les signaleurs, facilement identifiables (gilets ou brassards) seront positionnés aux carrefours, ainsi qu'au niveau des courbes et virages.

7. Secours

Un dispositif de secours sera mis en place pour toute la durée de l'épreuve.

8. Responsabilité

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident lié à un mauvais état de santé du patineur ou à une défaillance de son matériel. Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsable du vol ou de la détérioration d'effets personnels des participants causés par un tiers. Les participants sont responsables de la surveillance de leurs effets personnels.

9. Jury

Présence d'un juge officiel de niveau régional minimum, qui peut être secondé par des membres de l'organisation.

10. Engagement

Chaque équipe de 4 patineurs maximum, doit avoir un nom facilement identifiable. Les inscriptions sont limitées à 90 équipes dont un maximum de 25 solos.

Tout engagement est ferme et définitif, il implique l'acceptation complète du présent règlement, et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement, pour quelque motif que ce soit.

11. Catégories et tarifs

Catégories	Ages	Conditions particulières
Jeunes masculins	Tous les patineurs jusqu'à la catégorie U18	Equipe de 3 ou 4 patineurs à majorité masculine (Adulte référent obligatoire)
Jeunes féminines		Equipe de 3 ou 4 patineurs à majorité féminine (Adulte référent obligatoire)
Equipe féminine	Toutes catégories d'âges	Equipe 100 % féminine
Equipe masculine		Equipe 100 % masculine
Equipe mixte		Equipe masculine et féminine sans quota
Solitaire féminine	18 ans et +	Limité aux 25 premiers inscrits (dossier complet)
Solitaire masculin		

Le tarif des inscriptions des équipes ou des solos sera précisé dans le bulletin d'inscription.

12. Inscriptions

Par courrier

Le bulletin d'inscription, les licences ou les certificats médicaux, les autorisations parentales avec le règlement à l'ordre de « Mérignac Roller Sports », seront envoyés à l'adresse précisée sur le bulletin d'inscription.

Par mail

Le bulletin d'inscription, les licences ou les certificats médicaux, les autorisations parentales à l'adresse mail ci-dessous.

contact4x4@merignac-roller-sports.com

Le règlement de l'engagement à l'ordre de « Mérignac Roller Sports » sera envoyé par courrier à l'adresse postale précisée sur le bulletin d'inscription..

L'inscription sera définitive à réception du règlement au plus tard 8 jours avant la compétition dans la limite des places disponibles.

1. Horaires

9h00 - 11h30 : Accueil des participants pour la remise des puces, dossards et témoins.

11h00 - 11h45 : échauffement libre sur le circuit.

11 h 45 : mise en place des concurrents.

12h00 : Départ de la course.

2. Dossard / puce

Le dossard sera placé sur la cuisse droite, fixé par 4 épingles, **non fournies par l'organisation.**

La puce sera fixée à la cheville, attachée par son bracelet.

3. Départ

Un patineur de chaque équipe doit se présenter à 11h45 sur la ligne de départ, puce à la cheville, et muni du témoin. Le placement sur la ligne est libre, ainsi que l'ordre de passage des équipiers.

« Au coup de sifflet » les premiers patineurs partiront **pour 1 tour minimum.**

4. Passage de témoin

Le passage de témoin doit être exécuté dans la « zone de relais » délimitée.

La zone relais n'est pas un stand, seul un siège par équipe sera autorisé.

Le passage de relais à l'américaine est autorisé.

La zone de dégagement prévue entre la zone de relais et la ligne d'arrivée devra être respectée, elle permettra de ralentir pour rentrer aux stands.

Le passage du patineur venant de terminer son relais, sur les capteurs des puces entraînera une pénalité d'un tour pour l'équipe.

5. Diamètre des roues

Les roues de 125 mm sont autorisées pour les cadets, juniors, séniors et vétérans.

6. Arrivée

La course est terminée quand le premier du classement général passe la ligne d'arrivée, après les 4h de course.

Les derniers relayeurs qui passent la ligne d'arrivée avant le premier du classement général, terminent le tour.

En cas d'égalité du nombre de tours, c'est l'ordre de passage sur la ligne du dernier tour comptabilisé qui détermine le classement.

7. Pénalités

Tous gestes antisportifs, toutes actions mettant en cause la sécurité des participants ou tout manquement au règlement signalé par un commissaire de course entraîne obligatoirement une pénalité d'un tour. En cas de récidive, la pénalité est automatiquement portée à 3 tours. Le directeur de course est le seul habilité à disqualifier soit le patineur soit l'équipe complète en cas de faute grave.

8. Réclamations

Les réclamations ne sont admises que pour le décompte des tours de l'équipe. Elles doivent être faites auprès du commissaire de course.

9. Récompenses

Un podium par catégorie, les trois premiers de chaque catégorie seront récompensés.
Les équipes « hors catégories » ne seront pas classées.

10. Droit d'image

Par son engagement, tout participant autorise les organisateurs ainsi que leurs ayants droit tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il/elle pourrait apparaître dans le cadre de la manifestation.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le présent règlement.

Le Règlement complet ainsi que les modifications seront affichées sur le lieu de la course et sur le site <http://www.inline.merignac-roller-sports.com/4x4-roller/>